

Bulletin de la séance du 27 novembre 2019

Après un premier débat en octobre sur la Charte institutionnelle du doctorat et des compléments d'information demandés au rectorat dans l'intervalle, la thématique a été reprise.

L'Assemblée, dans un vote unanime, a relevé la nécessité que l'université se dote d'une Charte institutionnelle du doctorat.

Toutefois, le texte proposé par le rectorat n'a pas totalement convaincu l'Assemblée qui l'a accepté par 9 voix pour, 7 contre et 13 abstentions. Les réserves de l'Assemblée ont notamment porté sur la nature même du document, plus proche d'un règlement que d'une Charte. Certaines facultés étant déjà dotées de chartes du doctorat, l'articulation de la Charte institutionnelle du doctorat avec les dispositions facultaires a semblé, pour certain-e-s, remettre en question le principe de subsidiarité ; certaines clauses étant en contradiction avec les dispositions facultaires (chartes existantes et règlements du doctorat). Le vote consultatif de l'Assemblée a été assorti de demandes de modifications, acceptées par le Recteur, et de l'engagement de revenir dans un délai de 3 ans afin d'évaluer la mise en place du processus.

Le rectorat a présenté, dans le cadre des discussions du Rapport « *Next Generation : Pour une promotion efficace de la relève* » de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, ses pistes de réflexion après la présentation du rapport à l'Assemblée par deux membres du CCER et proposé de créer un groupe de travail dont l'objectif serait d'une part, de formuler des propositions pour la valorisation de la formation universitaire et, d'autre part, de mettre l'accent sur les formations doctorales et postdoctorales. Cet objectif a semblé quelque peu réducteur par rapport aux nombreuses recommandations du Rapport portant sur la structure très pyramidale des universités et les nécessaires changements de culture à mettre en place afin de permettre une meilleure prise en compte de la diversité des acteur-trice-s de l'enseignement supérieur.

La prochaine séance de l'Assemblée aura lieu le 19 février 2020.